

Le président du C. P. R., M. Beatty répond aux attaques du "Star", dans ses articles "The Whisper of death" ou "Le murmure de la mort"

Nous publions ci-dessous le texte de la réponse du président Beatty aux articles du "Star", de Montréal, mettant en cause le Pacifique Canadien.

A Monsieur l'Editeur,
Le "Star", Montréal.

Cher monsieur :

Une série d'articles publiés dans le "Star" de Montréal, sous le titre de "The Whisper of Death" (Le murmure de la mort), et tout spécialement celui du 7 août dernier, concernant les concessions de terres de la compagnie du Pacifique Canadien dans l'Ouest du Canada, a attiré l'attention des administrateurs de cette compagnie. En leur nom, je profite du fait qu'on a mentionné la compagnie, pour nier toute relation entre cette dernière et les articles en question, et pour corriger les nombreuses inexactitudes qui apparaissent clairement dans l'article ci-dessus mentionné, particulièrement dans l'affirmation que la compagnie offre des terres à des prix prohibitifs qui ont pour effet de décourager l'immigration et la colonisation.

Cependant, je tiens à remercier le "Star" de ce qu'il donne crédit à la compagnie des services qu'elle a rendus au Canada, en le faisant connaître au-dehors, en peuplant l'Ouest de colons désirables et en effectuant le transport par terre et par eau d'une manière apparemment satisfaisante pour le public voyageur.

Néanmoins, profitant de l'occasion que nous donne le "Star", j'estime à propos de mettre le public au courant de ce que le chemin de fer du Pacifique Canadien a fait et fait actuellement pour attirer les émigrants dans ce pays, et pour développer la plus grande industrie du Canada : l'agriculture. S'il s'en trouve qui croient que le Pacifique Canadien a demandé et demande encore des prix élevés pour ses terres arables, l'examen des chiffres officiels suivants à ce sujet devrait sans aucun doute faire disparaître une telle erreur.

Jusqu'à la fin de juin 1923, le chemin de fer du Pacifique Canadien a disposé de 18,194,737 d'acres de terres arables, pour lesquels un prix moyen de \$7.87 par acre a été perçu. Durant la même période, la compagnie a, de sa propre initiative, assuré l'établissement d'au-delà de 100,000 fermiers dans l'Ouest canadien.

En comparant les prix auxquels des terres de même qualité que celles de la compagnie ont été vendues, il est manifeste que les prix exigés par cette dernière sont très bas et nullement prohibitifs. Le prix moyen pour la vente de terres non-irriguées, en 1922, fut de \$15.06 par acre.

De plus amples recherches faites en vue de connaître les dépenses encourues par la compagnie pour la colonisation de l'Ouest, jettent une plus grande lumière sur son activité.

Jusqu'au 30 juin de l'année courante, les dépenses de la compagnie pour l'établissement de systèmes d'irrigation, pour l'installation de fermes modernes et préparées pour le premier occupant, pour des prêts aux colons leur permettant d'élever des bâtiments, de se procurer du bétail, etc., pour expositions agricoles, pour le développement de l'élevage, et d'autres façons, pour l'octroi de terres et l'aide à l'agriculture au Canada, s'élèvent à la somme de \$64,646,000. Une comparaison des dépenses faites par le gouvernement dans le même but nous montre qu'elles sont fort inférieures à celles de la compagnie. Ceux qui sont au courant de l'immigration savent très bien que la compagnie a toujours été de l'avant dans tout mouvement qui tendait à augmenter l'immigration dans notre pays et qu'elle a maintes fois poussé le gouvernement à supprimer les obstacles et à ouvrir plus grandes les portes. La politique de la compagnie a été d'encourager la venue de travailleurs et de producteurs de toute nationalité désirable, mais surtout ceux du Royaume-Uni, du nord de l'Europe, et des Etats-Unis.

Tout en cherchant de préférence à vendre ses propres terres à des colons désirables et à établir dans ce but leurs avantages, la compagnie a cependant aidé de son mieux le colon à se procurer des terres privées ou autres. Les rapports des agents de la compagnie ne sont pas basés sur le nombre de ventes de terrains lui appartenant, mais sur le nombre des colons qu'ils ont persuadés de venir s'établir au Canada.

Les termes de la mise en vente de ces terres démontrent clairement l'intention sincère et vraie de la compagnie de stimuler l'immigration. Durant nombre d'années, des terres ont été mises en vente, payables en versements égaux dans un délai de dix années. Ce délai fut plus tard porté à vingt ans, et, en définitive, cette année, on l'a étendu à trente-cinq ans. Ce sont là les ventes dites "ventes par amortissement"; elles n'exigent qu'un dépôt initial de 7% du prix total; aucun paiement n'est ensuite requis pendant deux années; alors, la balance est répartie, sur une période de trente-quatre années, en de faibles montants annuels portant à la fois sur un capital et sur un intérêt qui diminuent d'année en année jusqu'à paiement total. Aucune autre compagnie au Canada, me dit-on, n'offre de tels avantages aux colons.

Il est évident que de telles conditions ne peuvent être une source d'aucun tort malencontreux pour le colon, puisque après avoir fait un dépôt de \$210, sur l'achat d'un quart de section (160 acres), il n'a que des paiements annuels de \$200. à faire.

Pour le recrutement et le transport de colons d'outre-mer, la compagnie maintient une organisation considérable et coûteuse en Angleterre et en Europe; elle a des bureaux à Londres, Glasgow, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Chris-

Le 15 août 1923.

LA LOI DE LA CHASSE

§ 2.—Des prohibitions

II.—Castor, Vison, Loutre, Martre, Pékan, Lièvre, Ours, Rat Musqué, etc.

2312. 1o. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre :

a. Le castor et la loutre entre le premier jour d'avril d'une année et le quizième jour de décembre de la même année ;
b. Le vison, la martre, le pékan, le chat sauvage, la mouffette (bête puante) et tout autre animal à fourrure dont il n'est pas fait exception dans le présent article, entre le premier jour d'avril d'une année et le premier jour de novembre de la même année ; le rat musqué entre le premier jour de mai d'une année et le quizième jour de mars de l'année suivante. Cependant il sera permis de chasser le rat musqué, du premier novembre d'une année jusqu'au premier jour de juin de l'année suivante, dans cette partie de la province située au nord de la latitude cinquantième.
c. Le renard, entre le premier jour de mars d'une année et le premier jour de novembre de la même année ;
d. Le lièvre, entre le premier jour de février d'une année et le quizième jour d'octobre de la même année, et l'ours, entre le premier jour de juillet d'une année et le vingtième jour d'août de la même année.

2o La pénalité pour infraction au présent article est de :

Pour le castor : \$10.00 au moins et \$20.00 au plus, par tête ;
Pour le renard noir ou argenté : \$50.00 au moins et \$100.00 au plus, par tête ;
Pour le renard croisé : \$10.00 au moins et \$25.00 au plus, par tête ;
Pour la loutre : \$10.00 au moins et \$25.00 au plus, par tête ;
Pour le lièvre : \$1.00 au moins et \$3.00 au plus, par tête ;
Pour le vison, la martre, le pékan, les autres espèces de renard qui ne sont pas mentionnées plus haut, le chat sauvage, la mouffette (ou bête puante), le rat musqué l'ours et les autres animaux à fourrure dont il n'est pas fait exception dans le présent article : \$2.00 au moins et \$5.00 au plus, par tête ;

3o Dans tous les cas, le délinquant est sujet au paiement des frais ; et à défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, il est passible d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de six mois ; et dans le cas d'une troisième infraction ou de toute autre récidive, il est passible des amendes et de l'emprisonnement, à la fois, mentionnés dans le présent article.

tiana, Varsovie, Bucarest, Vienne, Prague, etc. ; son travail se poursuit au moyen d'une campagne active de publicité et l'emploi libéral de conférenciers, de vues cinématographiques, d'expositions, et d'autres moyens de publicité, tous soumis à la réglementation des gouvernements des pays intéressés.

Une organisation semblable existe aux Etats-Unis, au Canada, dans tous les principaux centres de l'Ouest, il y a des bureaux dirigés par des représentants compétents, qui ont pour fonction de recevoir les nouveaux arrivés et de les aider le plus possible à choisir leurs terres et à s'y établir avec succès.

Sans cette publicité intensive et cette organisation, il y aurait ; peu ou pas d'immigration au Canada. Car, en fait, celle-ci dépend directement de la vente des terres, puisque c'est le produit de ces ventes qui sert à défrayer le coût de notre organisation de recrutement.

Des groupes d'Européens sont dirigés et reçus à leur arrivée par des agents de colonisation compétents.

C'est à la compagnie qu'il faut attribuer l'arrivée de 7,000 moissonneurs de Grande-Bretagne ; c'est encore grâce à elle que, le printemps dernier, 1,000 ouvriers de ferme ont été amenés dans l'Ouest ; de concert avec l'Armée du Salut et autres semblables organisations, elle pourvoit à la demande d'aide domestique.

Un examen des faits ci-dessus devrait, je pense, prouver que la compagnie n'a été ni parcimonieuse dans l'octroi de ses fonds d'immigration, ni gênante pour ceux qui devaient en disposer ; elle n'a pas non plus l'intention de l'être dans l'avenir. Comme le "Star", le Pacifique Canadien croit que le plus grand besoin actuel du Canada, c'est une plus grande immigration.

Le "Star" s'abstient de dire si l'emploi du mot "main-mise" comprend ou non une compensation. Si oui, qu'il me suffise de dire que les terres de la compagnie sont à vendre à un prix raisonnable à quiconque veut les utiliser à des fins de colonisation ; si non, pas n'est besoin de répondre, à moins qu'une politique de confiscation ne soit adoptée au Canada, — politique qui ne répondrait pas aux aspirations d'un gouvernement ou des habitants d'un Dominion britannique.

Bien à vous,

E.-W. BEATTY, président.

DÉTRESSE APRÈS LES REPAS.

Elle souffrit jusqu'au jour où elle fit l'essai des "Fruit-a-tives"

Pourquoi "Fruit-a-tives" remet-elle les gens sur pied après qu'ils ont souffert pendant des années.

Tout simplement parce que "Fruit-a-tives" est entièrement différent de tous les autres médicaments du monde. Il est tiré du jus des fruits et de toniques par un procédé secret connu seulement de la compagnie des Fruit-a-tives. Madame Arthur Boucher, 805 rue Cartier, de Montréal, souffrit pendant des années de dyspepsie, de douleurs après les repas, de gas et de maux de tête. Elle vit des médecins qui ne purent lui procurer aucun soulagement. Elle déclara : "Une amie me conseilla de prendre des "Fruit-a-tives". J'en pris, maintenant je suis bien portante, forte et vigoureuse."

50c la boîte, 8 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, Ont. et Ogdensburg, N. Y.

4o. Nonobstant toute disposition à ce contraire, le ministre peut, en tout temps, faire chasser ou faire prendre le castor, pour le bénéfice de la couronne, dans les endroits où le castor peut faire des dommages en éclusant les lacs et les rivières et en inondant les terrains avoisinants.

Toutefois le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, accorder au propriétaire de l'île d'Anticosti, un permis pour tuer un nombre de castors suffisant pour obvier aux dommages susdits et au surpeuplement.

(A suivre)

BREVETS D'INVENTION

En tout pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement.

MARION & MARION

364 rue Université, - Montréal
72 1/2 rue St-Pierre - Québec
et Washington, D. C.

Section

Voici
recueil de
jeune agric
Albert. N
vigoureux,
sainte foi

Aux p
Ginevra, e
ses précieu
tiver son t

Toute
québécoise
quitter le p
emporté p
entendrez l
soc tenace

tance. Vo
bord d'un
combats, à

C'est l
campagne,
cherchez à
un peu de s
fier et résol

"Lutt
Celui

Vous
vail de son
d'un bout
le sous-sol,

vers les rég
âme vibre
cœur le flo
presque sa
pages, et d
le chanter

Mais r
au long de
Leur p
fleurs de la

Roses s
venir", vou
nous dites s
nit du lieu

Ne crai
vigilants"

N'est-c
lire et, mie

La cuisine

Pour

Pelez des p
en bandes lor
spécial à légu
huit minutes,
Saupoudrez d
immédiateme

Beuf réel

Prenez votr
de 1 1/2 sur 1/2
nir dans la p
l'oignon émin
pour une livr
mence à jaun
bœuf, du sel,
naigre. On p
poursuit haché.

Croquettes

Pommes de
bouillante sa
sécher deux
trois œufs, lor
mettez refroid